



L'Association
des professeurs
de Lignery (CSQ)

INFO APL # 05



36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1

➤ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491

☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@csq.qc.net

Site web : www.lignery.csq.qc.net

2010-10-22

Vol. 37 No. 05

Rencontre des partenaires de l'éducation avec le MELS, ce lundi 25 octobre 2010

Lettre de Manon Bernard, présidente
de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ),
aux enseignantes et enseignants.

Québec, le 20 octobre 2010



Aux enseignantes et enseignants,

S'il est un sujet qui nous interpelle tous, c'est bien celui de l'intégration des élèves en difficulté dans les classes régulières. Même si nous avons fait des gains majeurs en lien avec l'intégration lors de la dernière négociation, notamment en ce qui a trait à la composition de la classe, plusieurs questions doivent trouver réponse cette année. Cet enjeu demeure d'ailleurs une priorité de tous les jours pour la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

En effet, depuis plusieurs années, nous avons consulté, analysé, proposé et négocié des améliorations dans le quotidien des enseignantes et des enseignants au regard de l'intégration. Or, on ne peut débattre indéfiniment. Il faut qu'il y ait des améliorations concrètes dès la prochaine rentrée scolaire. Ainsi, nous serons présents à la Rencontre des partenaires de l'éducation, le 25 octobre 2010, car nous avons des choses à dire en votre nom, et nous occuperons tous les lieux pour livrer le message que vous nous avez transmis.

Dans le suivi de notre entente et à la suite de cette Rencontre des partenaires, un groupe de travail paritaire (FSE-MELS) sera constitué dans le but de revoir et de préciser plusieurs composantes de l'intégration. Par exemple, ce groupe de travail traitera notamment des balises et limites à l'intégration, de l'aide à accorder aux élèves en difficulté d'apprentissage, du suivi des élèves à risque et de l'identification des

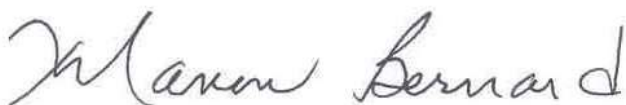
élèves. Celui-ci a jusqu'au 1^{er} février 2011 pour faire ses recommandations, applicables dès la rentrée 2011-2012. À défaut de recommandations consensuelles, un conciliateur participera aux rencontres pour faire rapport à la ministre au plus tard le 1^{er} juin 2011.

De plus, un comité multipartite, exclusif à la Centrale des syndicats du Québec et composé de toutes ses fédérations du réseau scolaire, se penchera à compter de cette année sur l'organisation des services aux élèves en difficulté.

Ces différents lieux nous permettront de faire avancer nos positions et orientations. Comme à l'habitude, vous serez régulièrement informés et vous y serez aussi associés, car, pour appuyer ces travaux, il faut ensemble porter notre voix plus haut et plus fort.

C'est donc une année majeure que nous entamons, car nous voulons obtenir des résultats concrets. Partout, nous ferons entendre votre message sur l'intégration : la limite est dépassée, il faut faire plus qu'en parler !

Solidairement,



Manon Bernard, présidente
Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

L'exploration des gaz de schistes



Soirée d'information

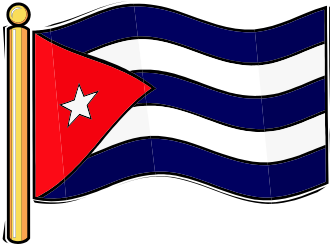
Mercredi le 17 novembre 2010 de 19 h 30 à 21 h

École secondaire André-Laurendeau
7450, boul. Cousineau, Saint-Hubert J3Y 3L4

Inscription à l'APL d'ici le 10 novembre 2010

Les conférenciers seront :

- **Pierre Batelier**, professeur à HEC, coordonnateur en développement durable, qui remet en question le nombre d'emplois créés.
- **Kim Cornelissen**, vice-présidente de l'Association québécoise de luttes contre la pollution atmosphérique (AQLPA), qui expliquera le procédé et donnera des alternatives.
- Une personne de l'**IRIS** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques) pour expliquer la Loi des mines.



Nouvelle réglementation touchant les voyageurs à destination de Cuba

Depuis le 1^{er} mai 2010, les voyageurs devront être en mesure de présenter une preuve valide d'assurance voyage couvrant les frais médicaux pour la durée de leur séjour lorsqu'ils entreront à Cuba.

SSQ Groupe financier nous confirme que les personnes assurées couvertes par la garantie d'assurance voyage du régime d'assurance maladie de notre régime collectif d'assurance CSQ répondent à cette nouvelle réglementation. **Précisons cependant que les personnes exemptées des assurances SSQ ne bénéficient pas des garanties d'assurance voyage et d'assurance annulation en vertu du régime d'assurance collective CSQ.**



Pour éviter tout problème lors d'un séjour à Cuba, il est obligatoire d'avoir en sa possession son certificat d'assurance (ou sa carte plastifiée d'assurance collective SSQ comportant la mention d'assistance voyage et annulation ainsi que les numéros de téléphone pour joindre en tout temps le personnel du service d'assistance voyage) confirmant la couverture de soins médicaux à l'étranger ainsi que la carte plastifiée d'assurance maladie de la RAMQ (carte soleil). Il est recommandé d'apporter ces documents dans votre bagage à main et de les conserver avec les autres documents de voyage, dont le passeport canadien qui est obligatoire pour entrer à Cuba.

Cependant, pour ce qui est de la couverture d'assurance pour les personnes à charge (personne conjointe et enfants à charge) de la personne assurée, étant donné que leurs coordonnées n'apparaissent pas sur le certificat d'assurance (ou la carte plastifiée d'assurance collective), il est possible pour la personne assurée détentrice du certificat d'assurance de demander au **Service à la clientèle de SSQ (514-223-2500 ou 1 877 651-8080)** de lui produire un document supplémentaire attestant leur couverture d'assurance, ce qui évitera d'éventuels problèmes.

N.B. : Les dispositions relatives à l'assurance voyage avec assistance et à l'assurance annulation de voyage sont disponibles en français et en anglais sur le site Internet de la CSQ, **volet Sécurité sociale (Assurances de personnes)**. (Elles sont également disponibles sur le site **ACCÈS | Assurés de SSQ** pour les personnes assurées qui sont déjà inscrites à ce service en ligne.)



Une rencontre réussie est une rencontre préparée

Vous pensez assurément à préparer le contenu de vos rencontres. La comit  paritaire de mise en  uvre de la politique pour contrer le harc lement et la violence vous recommande de vous attarder aussi   la pr paration de l'environnement s curitaire de vos rencontres.

Une rencontre peut  tre bien pr par e et se d rouler telle que pr vue. **Cependant, de fa on inattendue une situation peut d raper** avec une personne d versant ses frustrations sur un enseignant, un  ducateur, un professionnel ou une direction. Nous devrions toujours  tre pr ts   faire face   de telles circonstances.

ENVIRONNEMENT

- Devant une situation de violence ou de provocation, il faut  tre capable de sortir rapidement.
- Pr voir un local o  la disposition des chaises, de la table ou du bureau permet de ne pas contourner les invit s.
- Rep rer le syst me de communication pour l'utiliser rapidement au besoin.
- Dans l' cole, des affiches expriment la tol rance 0 face   la violence ou l'intimidation.
- Assurez-vous d' tre visible (porte entre-ouverte, fen tre de la porte d gag e...)

RESSOURCES

- Informer la direction ou un(e) coll gue qu'une rencontre vous inqui te.
- S'assurer qu'il y aura quelqu'un pour r pondre   un appel d'aide. (ex : au secr tariat)
- Au besoin, demander la pr sence d'une personne travaillant aupr s de l' l ve (orthop dagogue, sp cialiste, etc)

CONTENU

- Le vouvoiement est de mise lors de toute rencontre.
- Orienter vos commentaires pour soulever des points positifs.
- Apporter les points   am liorer repr sentant des d fis   relever.
- Souligner des faits concrets sans porter de jugements.